

**COMMUNE DE BON-ENCOTRE
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance Ordinaire du Mardi 17 décembre 2019 à 18 h 30
(Extrait du Registre)**

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 17 décembre 2019 à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCOTRE légalement convoqué le 4 décembre 2019, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **28**

Étaient présents : M. TREY D'OUSTEAU Pierre, M. AMELING Christian, Mme BARRAULT Simone, M. VINDIS Marcel, Mme LAPEYRE Jacqueline, Mme JUILLIA Jacqueline, M. ZALATEU Jean-Jacques, Mme VERLHAC Jacqueline, M. BORDES Michel, M. BIELLE-BIARREY Laurent, Mme TOBELI Sylvie, Mme LAMY Laurence, M. VIDAL Jean-Christophe, Mme LAMARTINE-GEOFFROY Céline, Mme VILLA Pierrette, M. DEGUIN Gérard, Mme BIFFIGER PEYRANI Isabelle, Mme PAILHORIES Anne, M. DUBOIS Louis Paul, M. RAYSSAC Pascal, M. VINCENT Jeanne.

Étaient représentés :

- Monsieur MEYNARD Jean-Claude pourvoir Monsieur AMELING Christian.
- Monsieur LEMAIRE Jean-Marc pourvoir à Madame JUILLIA Jacqueline.
- Monsieur LAUZZANA Michel pourvoir à Monsieur TREY D'OUSTEAU Pierre.
- Madame OGIER Marie pourvoir à Monsieur VINDIS Marcel.
- Madame CHATOT Magali pourvoir à Madame LAMY Laurence.
- Madame FERRAND Isabelle pourvoir Monsieur DEGUIN Gérard.
- Monsieur SIMONITI Jean-Claude pourvoir à Monsieur RAYSSAC Pascal.

Madame Anne PAILHORIES a été désignée secrétaire de séance.

2019.86 - OBJET : RESTAURATION FERME DE TORTIS - DEMANDE DE SUBVENTION 2020 AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU PATRIMOINE NON PROTEGE.

VOTE : Pour : 28

Mes chers collègues,

La ferme de Tortis datant du XVIème siècle se compose d'une habitation accolée à son pigeonnier et à son four à pain, ainsi qu'une grange indépendante.

La grange a été restaurée et réaménagée en salle d'animation avec travaux de renforcement de sa charpente en 2019.

Le pigeonnier a vu sa charpente et sa couverture refaites en 1998 pour sa mise hors d'eau.

La couverture de la maison d'habitation a été refaite en totalité en 2015.

Le four à pain a été restauré en maçonnerie et couverture pour sa mise hors d'eau en 2018.

Le caractère patrimonial de cette ancienne ferme de Tortis marque et identifie le site qui mérite d'être mis en valeur.

Pour cela, il convient de réaliser des travaux de conservation et restauration des façades de l'habitation avec son pigeonnier.

Les travaux vont consister au :

- Montage échafaudage périphérique,

- Remplacement partiel de pierres dégradées sur façades et corniches pigeonier,
- Piquage et rejointement des 490m² de façade à la chaux naturelle, y compris rebouchage des fissures,
- Façonnage d'un trottoir béton en pied de mur et tranchée drainante en périphérie afin d'assainir le bâtiment.

L'estimation de cette restauration, s'élève à 47 820 € HT.

En conséquence, mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir en délibérer et de :

SOLLICITER auprès de Madame la Présidente du Conseil Départemental, une subvention au taux de 25% des travaux plafonnés à 20 000€ HT, soit 5 000€ au titre de la restauration du patrimoine protégé.

Je vous en remercie.

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
A l'unanimité**

SOLLICITE auprès de Madame la Présidente du Conseil Départemental, une subvention au taux de 25% des travaux plafonnés à 20 000€ HT, soit 5 000€ au titre de la restauration du patrimoine protégé.

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois
à compter des formalités de publication et de transmission
en Préfecture.
Affichage le 19 décembre 2019

Pour copie conforme

Le Maire,

Pierre TREY D'OUSTEAU

